

**Remarque :**

**les documents ci-dessous sont une traduction des conditions de transport de la DB AutoZug GmbH et n'ont donc pas de valeur légale ni pour l'entreprise, ni pour le client. Le contrat est conclu avec la DB AutoZug GmbH sur la base des conditions de transport en langue allemande. Seule la version allemande fait foi.**

**N° 772 de la nomenclature tarifaire Transport de voyageurs**

# **Conditions de transport pour l'utilisation du produit auto/train de DB Autozug (CT AZ)**

Valable à partir du 11 juillet 2008  
Nouvelle édition

Publication : DB AutoZug GmbH, Groupe Deutsche Bahn, Königswall 21, 44137 Dortmund, Allemagne  
Disponible auprès de : Deutsche Bahn AG, Anlagen und Haus Service, Druck- und Informationslogistik – Logistikcenter – Kriegsstraße 1, 76131 Karlsruhe, Allemagne, Télécopie : +49 (0)72 19 38-55 09

## Sommaire

<b>1</b>	<b>DOMAINE D'APPLICATION / REMARQUE PRÉLIMINAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>CONCLUSION DU CONTRAT DE TRANSPORT .....</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>DOCUMENTS DE TRANSPORT .....</b>	<b>1</b>
3.1	OBLIGATION DU VOYAGEUR .....	1
3.2	PERTE DES DOCUMENTS DE TRANSPORT .....	2
<b>4</b>	<b>PRESTATION DE LA DB AUTOZUG GMBH ; TRANSPORT DE VOYAGEURS AVEC VEHICULE2</b>	
4.1	TRANSPORT DE PERSONNES .....	2
4.2	TRANSPORT DE VÉHICULES .....	3
4.2.1	<i>Restrictions concernant les dimensions du véhicule .....</i>	<i>3</i>
4.2.2	<i>Chargement des véhicules ; consignes de sécurité.....</i>	<i>4</i>
4.3	TRANSPORT D'ANIMAUX DOMESTIQUES .....	6
<b>5</b>	<b>TRANSPORT DE BAGAGES ET D'AUTRES OBJETS.....</b>	<b>6</b>
5.1	TRANSPORT DE BAGAGES.....	6
5.2	ENVOI DE BAGAGES .....	6
5.3	TRANSPORT DE GALERIES DE TOIT .....	7
5.4	TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT DE SPORT .....	7
5.5	TRANSPORT DE VÉLOS .....	7
<b>6</b>	<b>PRIX DE TRANSPORT ; TARIFS .....</b>	<b>7</b>
6.1	TARIF NORMAL .....	7
6.1.1	<i>Réduction pour enfants.....</i>	<i>7</i>
6.2	REDUCTION POUR LES ACCOMPAGNATEURS DE PERSONNES HANDICAPEES.....	8
6.2.1	<i>Réduction pour véhicules d'une longueur de 265 cm maximum .....</i>	<i>8</i>
6.3	TARIFS SPÉCIAUX.....	8
<b>7</b>	<b>PRIX DE TRANSPORT ; EXIGIBILITÉ.....</b>	<b>8</b>
7.1	RÉSERVATION ET ACHAT .....	8
7.2	MODALITÉS DE PAIEMENT .....	9
7.3	ACOMPTE.....	9
7.4	PAIEMENT DU SOLDE .....	9
<b>8</b>	<b>ANNULATION ET MODIFICATION DE LA RESERVATION PAR LE VOYAGEUR.....</b>	<b>9</b>
8.1	ANNULATION.....	9
8.2	MODIFICATION DE LA RÉSERVATION .....	10
<b>9</b>	<b>NOTE DE CRÉDIT.....</b>	<b>10</b>
<b>10</b>	<b>ANNULATION PAR DB AUTOZUG .....</b>	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>MODIFICATION DES PRESTATIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>12</b>	<b>RESPONSABILITÉ.....</b>	<b>11</b>
12.1	RESPONSABILITE / OBLIGATION DE CONCOURS DU CLIENT.....	11
12.2	RESPONSABILITÉ DE DB AUTOZUG GMBH.....	12
12.3	INDEMNISATION.....	12
<b>13</b>	<b>TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES .....</b>	<b>12</b>
<b>14</b>	<b>DROIT APPLICABLE, LIEU DE JURIDICTION .....</b>	<b>13</b>

<b>15 QUESTIONS ; CONTACT.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE : DECLARATION D'EXONERATION DE RESPONSABILITE – ASSISTANCE AU CHARGEMENT ET AU DECHARGEMENT .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE : TARIF SPECIAL « VENTE DE BILLETS EN LIGNE » .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE : TARIF SPECIAL « DERNIERE MINUTE ».....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE : TARIF SPECIAL “BIEN-ÊTRE” .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE : TARIF SPECIAL « A L`AVANCE – TRANSPORT DU VEHICULE POUR 9,90 EUROS SEULEMENT » .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE : TARIF SPÉCIAL « UPGRADE » (PASSAGE À UNE CATÉGORIE SUPÉRIEURE DANS LE TRAIN) .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE: TARIF SPECIAL «OFFRE PROMOTIONNELLE».....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE : TARIF SPÉCIAL « OFFRES EN COOPÉRATION ».....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE : PROGRAMME BAHN.BONUS.....</b>	<b>27</b>

## **1 Domaine d'application / remarque préliminaire**

Les Conditions de transport pour l'utilisation du produit auto/train de DB Autozug (CT AZ) complètent les Conditions de transport de voyageurs par les entreprises de la Deutsche Bahn AG (CT voyageurs) dans leur version en vigueur, sauf indication contraire résultant des dispositions suivantes. Les CT AZ s'appliquent au transport de voyageurs et de leurs voitures avec et sans remorque, ainsi qu'aux motos avec et sans side-car, aux trikes et aux quads dans le trafic intérieur allemand et sur les relations à destination de la gare centrale Salzburg Hbf (trafic intérieur).

Le trafic international est régi par le « Tarif commun international pour le transport des voyageurs et des bagages (TCV) ; Annexe spéciale « Train autos accompagnées ».

## **2 Conclusion du contrat de transport**

Le contrat prend effet lors de la remise des titres de transport. En cas de réservation sur [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de), le contrat prend effet avec la fermeture de la boîte de dialogue d'achat en cliquant sur le bouton « Effectuer la réservation ».

## **3 Documents de transport**

Le passager reçoit pour chaque trajet des documents de transport consistant en un billet pour les voyageurs (billet voyageurs) et une « feuille d'accompagnement pour véhicule » pour un véhicule (billet véhicule). Les références de la réservation figurent sur ces documents. Les documents doivent être présentés à tout moment sur demande au personnel de DB AutoZug GmbH et ils ne sont remis au client qu'après paiement complet du prix du billet.

La durée de validité des documents de transport résulte des dates de réservation indiquées sur les documents. Les réservations ne sont valables que pour le train réservé à la date de voyage indiquée.

### **3.1 Obligation du voyageur**

Le client est tenu de fournir les informations exactes et correctes nécessaires à la réservation d'un voyage avec DB Autozug concernant les dimensions du véhicule, le type de véhicule (par exemple décapotable) et le nombre de personnes.

Après remise des documents de transport, le client doit vérifier l'exactitude des informations fournies, en particulier les dimensions du véhicule. C'est au client de présenter son véhicule au terminal DB Autozug en question durant les horaires indiqués

pour le chargement.

### **3.2 Perte des documents de transport**

Les documents de transport perdus ou égarés ne sont pas remboursés et DB AutoZug GmbH conserve dans ce cas le droit de percevoir le prix du transport. DB AutoZug GmbH examine toutefois si le transport peut avoir lieu sur la base d'autres justificatifs.

S'il est possible de justifier du droit au transport, la société DB AutoZug GmbH perçoit pour l'établissement de chaque nouveau billet voyageur et billet véhicule un droit d'un montant de 15 euros. Après le départ du train, il n'est plus possible d'émettre un nouveau billet.

## **4 Prestation de la DB AutoZug GmbH ; transport de voyageurs avec véhicule**

La société DB AutoZug GmbH assure le transport en trafic intérieur de personnes accompagnées de leurs voitures avec et sans remorque, de leurs motos avec et sans side-car et de leurs trikes ou quads. Le transport se fait uniquement dans le cadre des places disponibles dans les trains prévus à cet effet.

### **4.1 Transport de personnes**

La société DB AutoZug GmbH réserve dans ses trains pour les voyageurs

- des places en couchettes et en voiture-lits sur les relations de nuit, ainsi que des sleeperettes sur certaines relations ;
- des places en voiture-lits, en couchettes et en voiture à places assises dans les trains de type Talgo.

Les trains de type Talgo ainsi que les trains pouvant être utilisés dans le cadre des accords de coopération sont spécifiés dans les horaires et les tarifs de DB Autozug. Pour les voitures à places assises et les couchettes, il est possible de réserver soit une place individuelle, soit un compartiment entier. Il n'est pas fait de distinction par sexe pour les réservations de places individuelles. En cas de réservation de places individuelles en couchettes, le nombre de personnes par compartiment est limité à cinq voyageurs payants (quatre voyageurs payants pour les réservations dans des voitures à quatre places). Dans les voitures à places assises et en couchettes, il est possible de réserver un compartiment entier pour en avoir l'utilisation exclusive. Un compartiment couchettes utilisé de manière exclusive peut être occupé par cinq personnes maximum, à l'exception des relations Talgo pour lesquelles il n'existe que de cabines-couchettes. Autre exception : les compartiments couchettes accessibles en fauteuil roulant qui ne peuvent être occupés que par deux personnes maximum. En voiture-lits, seules sont proposées des réservations par compartiment. Un compartiment de voiture-lits peut être occupé par trois personnes maximum, à l'exception des relations Talgo et CityNightLine (CNL) pour lesquelles un compartiment de voiture-lits peut être occupé par deux personnes maximum. Les compartiments en voiture-lits peuvent accueillir selon le type

de la voiture 2, 3 ou 4 personnes maximum.

Pour l'occupation des lits et des couchettes, deux enfants de moins de six ans sont considérés comme un adulte. Deux enfants de moins de six ans ou bien un adulte et un enfant de moins de six ans au plus peuvent partager la même couchette ou le même lit.

Il est interdit de fumer à bord des trains DB Autozug.

## 4.2 Transport de véhicules

Le transport de véhicules se fait sur des porte-autos ouverts. Sont admis au transport :

- voitures particulières selon le Code de la route allemand (StVO), avec et sans remorque,
- motos avec et sans side-car,
- trikes et quads.

Les véhicules doivent être admis à la circulation routière selon le Code de la route allemand (StVO) et ne pas présenter de risque pour la sécurité sur la route. Outre le siège du conducteur, ils peuvent contenir au plus huit places assises. Chaque véhicule doit être accompagné par un adulte au moins possédant un permis de conduire valide (conducteur du véhicule). Le nombre de personnes autorisées au total dépend du nombre de places assises indiqué dans les papiers du véhicule.

Le transport du véhicule dépend de sa longueur, de sa largeur et de sa hauteur. Les dimensions réelles du véhicule, y compris les éventuels éléments montés sur les côtés et sur le toit, et le numéro d'immatriculation du véhicule doivent être précisés lors de la réservation.

### 4.2.1 Restrictions concernant les dimensions du véhicule

Le transport des véhicules sur le porte-autos est soumis aux restrictions suivantes :

- garde au sol du véhicule : 10 cm minimum
  - largeur totale autorisée du véhicule : 205 cm
  - longueur totale autorisée du véhicule : 530 cm
  - neuf places assises au plus dans les voitures.
- La longueur autorisée des remorques est de 500 cm, dispositif d'attelage compris.

En trafic intérieur, les motos sont admises aussi bien sur le niveau de chargement inférieur que supérieur des porte-autos.

#### 4.2.1.1 Largeurs de toit autorisées

On fait la distinction entre les catégories A1 et A2 selon la largeur de toit des voitures.

La **catégorie A1** regroupe les voitures dont la largeur de toit ne dépasse pas **135 cm**. Les éléments rapportés doivent être spécifiés séparément dans la feuille d'accompagnement du véhicule. Les hauteurs totales autorisées ne doivent pas être dépassées.

La **catégorie A2** regroupe les voitures dont la largeur de toit est comprise entre **135,1 cm et 155 cm**. Les éléments rapportés doivent être spécifiés séparément dans la feuille d'accompagnement du véhicule. Les hauteurs totales autorisées ne doivent pas être dépassées.

#### 4.2.1.2 Hauteurs de véhicules autorisées sur les porte-autos

La vue d'ensemble suivante montre les hauteurs de véhicule autorisées pour les différents emplacements (emplacements 01 – 05 = niveau de chargement supérieur, emplacements 06 – 10 = niveau de chargement inférieur).

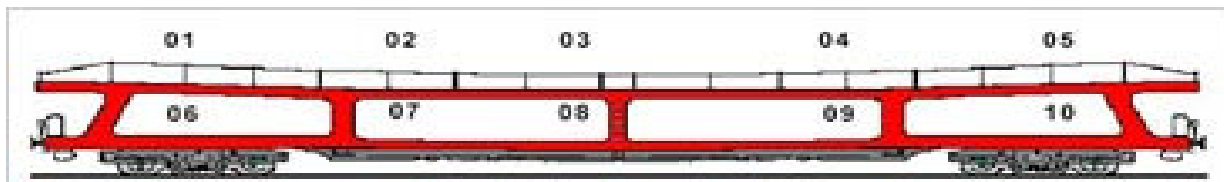


Illustration : hauteurs de véhicule autorisées pour les différents emplacements

	Hauteur max. du véhicule, galerie et coffre de toit compris (hauteur de chargement)
Largeur autorisée du véhicule au niveau du toit (à déterminer après mesure par le client)	Allemagne
<b>1,35 m = catégorie A1</b> (par exemple berline, break, monospace)	205 cm
<b>1,55 m = catégorie A2</b> (par exemple 4x4, jeep, monospace)	196 cm

Tableau : hauteur autorisée du véhicule, galerie et coffre de toit compris (hauteur de chargement autorisée)

#### 4.2.2 Chargement des véhicules ; consignes de sécurité

Les véhicules doivent être mis en place pour le chargement au terminal DB Autozug indiqué durant les horaires de chargement figurant sur la feuille d'accompagnement du véhicule. Les documents de transport décrits au point 3 doivent être présentés au personnel de chargement dans le terminal.

Le chargement et le déchargement des véhicules et l'éventuel déplacement sur le porte-autos sont de la responsabilité du conducteur du véhicule. Le personnel travaillant sur place peut prendre des dispositions différentes à ce propos. A partir du moment où une autre personne (personnel de chargement) assiste au chargement, le conducteur du véhicule doit signer une « déclaration d'exonération de responsabilité » (voir Annexe). Le conducteur du véhicule doit prendre les précautions requises lors du chargement. Cela inclut de déplacer les véhicules au pas sur le porte-autos. Lors du chargement et du déchargement, aucune autre personne à l'exclusion du conducteur du véhicule ne doit se trouver dans ou sur le véhicule.

Pour les conducteurs de moto, le port du casque est obligatoire pour charger et décharger la moto du porte-autos.

Le conducteur du véhicule est tenu de prendre toutes les précautions pour prévenir l'endommagement du véhicule. Cela implique en particulier de

- verrouiller le toit coulissant,
- fermer les clapets d'aération,
- veiller à une protection suffisante contre le gel et
- escamoter l'antenne.

En outre, on prendra les précautions suivantes :

- les antennes de toit et les antennes non escamotables doivent être démontées avant le chargement. Les véhicules munis d'une antenne courte qui ne peut être ni dévissée, ni escamotée, ni bougée sont admis à condition que la hauteur du véhicule, antenne comprise, ne dépasse pas les limites de hauteur indiquées au paragraphe 4.2.1 pour le train DB Autozug en question.
- les coupe-vent, les stores extérieurs et les autres pièces (rapportées), bagages, équipements de sport, etc. qui se trouvent sur le véhicule doivent être démontés avant le chargement ou bien bloqués pour éviter qu'ils ne soient arrachés par le vent en cours de route. L'utilisation de bâches pour protéger les véhicules n'est pas autorisée.
- Le transport des véhicules peut s'effectuer en sens inverse sur l'ensemble ou sur des sections du trajet (changement de direction) ; il convient donc d'en tenir compte et de prendre les précautions nécessaires. Les pièces (rapportées) se trouvant sur le véhicule qui ne peuvent résister à un tel transport en sens inverse doivent être en particulier démontées avant le début du trajet.
- Il n'est possible d'emporter par véhicule que 20 litres au plus de carburant à la fois dans un bidon de réserve. Pour les motos, il est interdit d'emporter des bidons de réserve, même vides.
- Les robinets d'arrêt des lignes d'alimentation en carburant doivent être fermés. Toutes les lignes de carburant doivent être étanches, de même que les contenants à carburant qui doivent être bien fermés. Il est interdit de prélever ou de mettre du carburant dans les véhicules tant qu'ils se trouvent sur des installations ferroviaires.
- Les éventuels systèmes d'alarme doivent être désactivés.

Une fois le véhicule chargé, il est nécessaire de couper le contact et retirer la clé de contact. Le frein à main doit être serré et la première vitesse ou la marche arrière enclenchée. Sur les véhicules avec boîte automatique, le levier de vitesses doit être placé en position « P » ou – si imposé par le constructeur - en position « 0 ».

Les véhicules sont immobilisés par le personnel de chargement.

Une fois déposé sur le porte-autos, le véhicule est considéré comme étant remis à la DB AutoZug GmbH. L'accès aux véhicules durant le transport n'est pas autorisé. Aucun passager ni aucun animal ne peut rester dans le véhicule durant le transport.

Lorsque le train arrive à destination, les véhicules sont débloqués par le personnel de chargement. Une fois les cales anti-dérive et les sangles retirées, le véhicule mis à disposition pour le déchargement et l'autorisation de passage donnée, le véhicule est considéré comme ayant été restitué au conducteur du véhicule.

### **4.3 Transport d'animaux domestiques**

Les animaux domestiques ne peuvent être transportés qu'en réservant un compartiment pour utilisation exclusive. Aucun supplément n'est facturé dans ce cas. En dehors du compartiment, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse et porter une muselière. Sont exclus de l'obligation de porter une muselière les petits chiens (faisant au plus la taille d'un chat domestique) et les chiens guides d'aveugles et chiens accompagnateurs au sens de l'article 145, paragraphe 2, numéro 2 du Code allemand de la sécurité sociale SGB IX.

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne doivent pas occuper les places assises ou couchées. Il faut apporter une couverture pour chien. Aucun animal n'est admis en voiture-restaurant (à l'exception des chiens guides d'aveugles et des chiens accompagnateurs au sens de l'article 145, paragraphe 2, numéro 2 du Code allemand de la sécurité sociale SGB IX).

## **5 Transport de bagages et d'autres objets**

### **5.1 Transport de bagages**

Durant le transport en train DB Autozug, les bagages peuvent être laissés sur et dans les véhicules. Ne doivent être cependant transportés sur le véhicule que des coffres de toit ou des galeries montés de manière fixe sur le toit. On respectera pour cela les dispositions figurant au point 4.2. C'est au conducteur de veiller à une fixation solide par sangles et au respect des dimensions de chargement autorisées. Il est interdit de fixer sur la barre de toit des objets, tels que des planches à voile, des sapins, des armoires, etc.

Les bagages montés sur une moto peuvent rester sur le véhicule à condition qu'ils forment un tout compact, qu'ils soient solidement fixés sur la moto et qu'ils ne couvrent aucun des points d'accrochage utilisés pour l'arrimage. Les casques de moto ne doivent pas rester sur la moto durant le transport. Pour les autres consignes de sécurité, voir le point 4.2.

C'est au client de veiller au respect des dispositions et obligations douanières et administratives. Il est interdit d'emporter des marchandises commerciales et des objets dangereux au sens de l'article 7.2 des Conditions particulières de transport de voyageurs.

### **5.2 Envoi de bagages**

Sur présentation des documents de transport DB Autozug, des bagages peuvent être acceptés depuis et vers des destinations différentes de celles indiquées dans les documents de transport. Les conditions de transport pour bagages s'appliquent alors.

### **5.3 Transport de galeries de toit**

Le transport d'objets sur le toit de la voiture est autorisé dans la mesure où il s'agit de coffres de toit, de porte-vélos et de porte-skis (pas de porte-skis magnétiques) montés de manière fixe et où la hauteur maximale de chargement est respectée. Celle-ci correspond aux hauteurs autorisées pour les véhicules selon les schémas du point 4.2.1.2.

### **5.4 Transport d'équipement de sport**

Les bateaux légers et autres équipements de sport (au plus un bateau léger ou quatre planches de surf ou équivalent) peuvent être transportés à condition que ces objets soient placés à côté du véhicule et puissent être fixés de manière adéquate.

Le transport de ces objets doit être indiqué lors de la réservation.

### **5.5 Transport de vélos**

Les vélos qui se trouvent à l'intérieur des véhicules peuvent être transportés sans restrictions sur les trains de DB Autozug. Cela s'applique également aux vélos placés sur des porte-vélos arrière. Les vélos transportés sur la galerie de toit doivent être couchés et bien arrimés par le conducteur du véhicule.

Les hauteurs de chargement autorisées par la société DB AutoZug GmbH selon paragraphe 4.2.1.2. ne doivent pas être dépassées.

## **6 Prix de transport ; tarifs**

Le prix de transport est divisé en plusieurs catégories selon la date du voyage et il se compose du prix du transport des voyageurs et du prix du transport du véhicule.

Le prix de transport pour chaque trajet est calculé selon les tarifs publiés par DB AutoZug GmbH et les compléments relatifs aux différentes offres promotionnelles.

### **6.1 Tarif normal**

Le tarif normal correspond au prix défini pour une relation en fonction de la catégorie de confort et de produit choisie.

#### **6.1.1 Réduction pour enfants**

Dans les trains de DB Autozug, les enfants de moins de six ans accompagnés d'un adulte payant le prix du trajet voyagent gratuitement à condition qu'ils n'occupent pas une place distincte. Au maximum un adulte et un enfant de moins de six ans peuvent partager une même couchette.

Les enfants de six à quatorze ans ou les enfants de moins de six ans qui occupent une place distincte en cas de réservation de places individuelles en voiture à places assises ou couchettes paient 50% du prix du transport.

## **6.2 Réduction pour les accompagnateurs de personnes handicapées**

L'accompagnateur d'une personne handicapée possédant une carte d'invalidité avec mention « Personne accompagnatrice » (« Merkzeichen B » pour les cartes d'invalidité allemandes) voyage gratuitement en voiture à places assises, voiture-couchettes ou voiture-lits. Aucune autre réduction n'est accordée. La personne handicapée n'a pas droit à une réduction.

### **6.2.1 Réduction pour véhicules d'une longueur de 265 cm maximum**

Les emplacements pour motos, motos avec side-car et voitures de moins de 265 cm de long ou remorques de moins de 250 cm peuvent être réservés à tarif réduit.

## **6.3 Tarifs spéciaux**

On appelle « tarifs spéciaux » les tarifs qui ne peuvent être classés selon point 6.1. Ces offres et leurs conditions spécifiques sont présentées séparément en détail dans l'annexe.

# **7 Prix de transport ; exigibilité**

## **7.1 Réservation et achat**

Les trains de DB Autozug sont soumis à réservation obligatoire. Un emplacement pour véhicule ne peut être réservé qu'en liaison avec le voyage de ses passagers. Les réservations peuvent être effectuées jusqu'au départ du train. Le client est tenu de respecter les exigences particulières énoncées au point 3.1 concernant les documents de transport. Lors de la réservation, il est indispensable de préciser les références du véhicule comme indiqué au point 4.2.

Si les données fournies à l'origine par le client – en particulier les références du véhicule – changent après avoir effectué la réservation, il est nécessaire d'en avvertir le service de vente au plus tard deux jours avant le début du voyage afin de pouvoir modifier la réservation de l'emplacement. Certains emplacements étant attribués en fonction des dimensions du véhicule, il n'est pas garanti que la demande de modification de la réservation pourra être satisfaite.

Les réservations effectuées auprès du service téléphonique DB Autozug sont soumises aux conditions énoncées dans le document en annexe: Offre tarifaire spéciale "Vente de billets en ligne".

## **7.2 Modalités de paiement**

Deux modes de paiement sont proposés en plus du paiement en espèces pour la réservation de billets : le paiement par carte bancaire et le paiement par prélèvement bancaire.

Le paiement par carte bancaire est possible sur indication du numéro de carte bancaire, que ce soit de vive voix, par téléphone ou par écrit (y compris fax ou courrier électronique) et de la date de validité ainsi que par l'intermédiaire d'une agence de voyage. Le paiement par prélèvement bancaire est possible à condition d'avoir une adresse et un compte bancaire en Allemagne. Toute révocation de l'autorisation de prélèvement doit être faite auprès du point de vente.

En cas de paiement par prélèvement bancaire, DB AutoZug GmbH vérifie et évalue les données des clients et, si les circonstances le justifient, procède à un échange de données avec d'autres entreprises du Groupe DB, des agences de renseignements économiques et, le cas échéant, avec la société arvato infoscore GmbH, Rheinstraße 99, 76 532 Baden-Baden, Allemagne.

## **7.3 Acompte**

Un acompte d'un montant équivalent à 10% du prix du billet – 50 euros au minimum par trajet – doit être versé par trajet lors de la réservation. Cette disposition ne s'applique pas en cas d'achat de billets en ligne et de réservation auprès du centre d'appels. L'acompte est déduit du prix du voyage.

## **7.4 Paiement du solde**

Le solde du prix de transport au tarif normal selon 6.1 doit être versé à la remise des documents de voyage et au plus tard 28 jours avant la date du départ (la date prise en compte est celle de la réception du paiement par DB AutoZug GmbH). En cas de réservations au tarif normal moins de 29 jours avant le départ, le montant total du prix du billet est à payer (la date prise en compte est celle de la réception du paiement par DB AutoZug GmbH). Si le solde n'a toujours pas été réglé aux dates indiquées, la société DB AutoZug GmbH est autorisée à annuler la réservation et à exiger des frais d'annulation conformément au point 8.1.

# **8 Annulation et modification de la réservation par le voyageur**

Pour les annulations ou les modifications de réservation des billets achetés à tarifs spéciaux, les conditions spécifiques indiquées en annexe s'appliquent.

## **8.1 Annulation**

Le voyageur peut résilier à tout moment le contrat de transport jusqu'au début du

voyage. La déclaration d'annulation doit être adressée à DB AutoZug GmbH et peut se faire oralement ou par écrit.

En cas d'annulation, un dédommagement d'un montant raisonnable est exigé pour les dispositions prises et les dépenses effectuées. Le montant des frais d'annulation est calculé en fonction du moment où la déclaration de résiliation a été remise et les titres de transport ont été déposés auprès d'un service de vente. En cas de deux trajets ou plus (par exemple aller et retour), le délai est calculé en prenant à chaque fois comme référence la date de début du voyage réservé.

Si le client annule

- 30 jours ou plus avant la date de départ prévue, il doit payer 10 % du prix de transport,
- 29 à 15 jours avant le début du voyage : 25 %,
- 14 à 7 jours avant le début du voyage : 40 %,
- 6 jours ou moins avant le début du voyage : 50 %.

Le prix de transport n'est remboursé en intégralité après restitution des documents de transport auprès du service de vente que si les raisons empêchant le voyageur d'effectuer le voyage relèvent de la responsabilité de DB AutoZug GmbH.

## **8.2 Modification de la réservation**

Un changement de date ou de trajet est autorisé au plus tard 7 jours avant le départ du train ; le voyage ne peut avoir lieu plus de quatre semaines avant ou après la date prévue à l'origine. Un droit de dossier d'un montant de 15 euros est exigé pour le changement de réservation. Toute autre modification ainsi que la non-présentation au départ ou la résiliation, sont considérées comme une annulation.

Une réservation DB Autozug déjà effectuée au tarif normal ne peut être échangée contre une offre spéciale.

## **9 Note de crédit**

En cas d'annulation ou de modification de la réservation, le crédit correspondant est porté exclusivement sur le compte indiqué lors de la réservation par la personne ayant effectué la réservation, c'est-à-dire en cas de paiement par carte de crédit sur son compte de carte de crédit ou en cas de paiement par prélèvement bancaire sur le compte bancaire en question conformément au point 4.3.1 des Conditions particulières de transport de voyageurs.

## **10 Annulation par DB Autozug**

La société DB AutoZug GmbH peut résilier le contrat de transport avant le départ et durant le voyage pour raison majeure. On considère qu'il y a raison majeure en

particulier quand :

- les dimensions réelles du véhicule ou d'autres données importantes pour le transport (par exemple toit en toile, galerie ou coffre de toit) diffèrent lors du chargement des indications fournies lors de la réservation et consignées sur la feuille d'accompagnement du véhicule. Dans ce cas, le client n'a pas droit à un remboursement ni à une indemnisation.
- le solde dû par le client selon 7.4 des présentes Conditions de transport n'a toujours pas été payé à DB AutoZug GmbH au plus tard 24 heures avant le début du voyage ;
- le client perturbe durablement le bon déroulement du voyage ou se conduit de manière si contraire à ses obligations que cela justifie l'annulation immédiate du contrat.

## **11 Modification des prestations**

Des modifications et divergences des prestations de transport et engagements par rapport à la teneur du contrat de transport s'avérant nécessaires après conclusion du contrat sont possibles à condition qu'elles restent dans des limites acceptables et ne compromettent pas la forme générale du voyage. En cas de modification considérable d'une prestation de transport ou d'un engagement fondamentaux, le client est autorisé à résilier le contrat sans avoir à verser une indemnité. Le client doit faire valoir ses droits dans les meilleurs délais vis-à-vis de la société DB AutoZug GmbH après que celle-ci l'ait informé des modifications en question.

## **12 Responsabilité**

### **12.1 Responsabilité / obligation de concours du client**

Le client est tenu de s'acquitter des engagements mentionnés dans les présentes conditions de transport (CT AZ), notamment en ce qui concerne le respect des dimensions maximales du véhicule. Le voyageur est responsable de tout dommage causé à DB AutoZug GmbH ou à des tiers par le non-respect des consignes de sécurité mentionnées au point 4.2.2 ou par des indications manquantes ou incorrectes. Il est en outre responsable des coûts occasionnés en cas de retard du train par sa faute (par exemple ouverture du coffre ou système d'alarme n'ayant pas été correctement désactivé).

Pour les objets emportés selon le point 5, toute responsabilité est déclinée pour les dommages causés par le voyageur. Ceci s'applique en particulier aux dommages survenus sur son propre véhicule ou sur des véhicules de tierces personnes en raison d'une fixation inappropriée ou incorrecte de ces objets. Les dommages visibles extérieurement survenus durant le transport doivent être signalés immédiatement lors du déchargement au personnel de chargement et consignés en établissant un constat. Les dommages survenus durant le transport, mais non visibles extérieurement, doivent

être rapportés dans les meilleurs délais après avoir été constatés, dans un délai de sept jours au plus après le déchargement. La prescription des droits issus du contrat de transport est définie par les dispositions de l'article 439 du Code du commerce allemand (HGB).

Le demandeur est garant de tous les dommages survenus en raison d'omissions ou d'indications incorrectes ou incomplètes dans les documents de transport s'il en est responsable.

## **12.2 Responsabilité de DB AutoZug GmbH**

La société DB AutoZug GmbH n'est pas responsable des dommages entraînés par des événements imprévisibles de force majeure (par exemple catastrophes naturelles, intempéries) ou par des agissements de tierces personnes qui ne lui sont pas imputables (vol par effraction dans des wagons et véhicules ou équivalent).

La responsabilité relative au transport des véhicules à moteur particulières est définie par les dispositions légales des articles 25, 31 et 33 du Règlement allemand relatif aux transports par chemins de fer (EVO) et des articles 423 à 430, 432 à 437 du Code du commerce allemand (HGB).

En cas de causes juridiques autres, la société DB AutoZug GmbH n'est fondamentalement responsable vis-à-vis du voyageur qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, de violation d'engagements contractuels fondamentaux (devoirs cardinaux) et d'agissements portant atteinte à la vie, l'intégrité corporelle ou la santé des personnes, y compris par négligence légère. En cas de violation d'engagements contractuels fondamentaux, l'obligation de dédommagement est toutefois limitée au dommage typique prévisible. Sauf faute intentionnelle, négligence grave ou violation d'engagements contractuels fondamentaux, la responsabilité vis-à-vis du voyageur est limitée à un montant de 1 000 euros au plus pour les dommages matériels. Les autres dispositions de la Loi allemande sur la responsabilité civile (HPfIG) restent valables.

## **12.3 Indemnisation**

Les réclamations basées sur des contrats passés avec DB AutoZug GmbH doivent être envoyées à l'adresse suivante : DB AutoZug GmbH, Königswall 21, 44137 Dortmund, Allemagne.

Les réclamations pour cause de dommages sur le véhicule doivent être envoyées à : DB AutoZug GmbH, Kennwort „Schaden“, Königswall 21, 44137 Dortmund, Allemagne.

## **13 Traitement électronique des données**

La société DB AutoZug GmbH enregistre et traite les données personnelles nécessaires à l'exécution du contrat et à l'encadrement de la clientèle conformément aux

dispositions légales relatives à la protection des données.

## **14 Droit applicable, lieu de juridiction**

En trafic intérieur, le transport est régi par les dispositions du droit allemand.

Toutes les prestations sont exécutées par DB AutoZug GmbH exclusivement aux conditions susdites. Si le contrat de transport est conclu par un marchand dans le cadre de son activité commerciale, l'unique lieu de juridiction est Dortmund.

## **15 Questions ; contact**

### **Numéro de service**

DB Dialog Telefonservice GmbH  
Customer Care Center DB Autozug  
Bleicherufer 21  
19053 Schwerin – Allemagne  
Tél. : +49 (0) 180 5 / 24 12 24

### **Service à la clientèle**

DB AutoZug GmbH  
Service à la clientèle  
Königswall 21  
D-44137 Dortmund  
E-Mail: [db.autozug.kundenbetreuung@bahn.de](mailto:db.autozug.kundenbetreuung@bahn.de)

## **Annexe : déclaration d'exonération de responsabilité – assistance au chargement et au déchargement**

### **Déclaration d'exonération de responsabilité – Assistance au chargement et au déchargement –**

**Cher client de DB Autozug !**

Vous avez demandé de l'assistance lors du chargement ou du déchargement de votre véhicule. Cette assistance dépasse le cadre général des prestations de services convenues lors de la conclusion du contrat de transport.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de dommages survenant dans ce contexte, notre garantie se limite aux fautes intentionnelles ou négligences graves de la part des agents de DB AutoZug GmbH ou bien aux manquements d'un assistant d'exécution de DB AutoZug GmbH à ses devoirs par faute intentionnelle ou négligence grave. Cette restriction de garantie ne s'applique pas en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle et à la santé des personnes.

DB AutoZug GmbH

**J'ai pris connaissance de la clause susdite.  
Je reconnais les conditions qui y sont énoncées.**

**Signature du client et date**

**Plaque d'immatriculation :**  
**Date de chargement/déchargement :**  
**N° de train :**  
**Lieu de chargement/déchargement :**

## **Annexe : tarif spécial « Vente de billets en ligne »**

### **I Domaine d'application**

Les présentes conditions s'appliquent à la vente de billets sur [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de) et complètent les Conditions de transport pour l'utilisation du produit auto/train de DB Autozug (CT AZ), les Conditions de transport de voyageurs par les entreprises de la Deutsche Bahn AG (CT voyageurs) et les conditions spécifiques des différentes offres dans leur version en vigueur. Pour le trafic international, elles sont valables en complément du « Tarif commun international pour le transport des voyageurs et des bagages (TCV) ; Annexe spéciale « Train autos accompagnées ».

### **II Conclusion du contrat de transport**

En cas de réservation sur [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de), le contrat est conclu lors de la fermeture de la boîte de dialogue de réservation en cliquant sur le bouton « Effectuer la réservation ». L'indication de la date de naissance, du nom, de l'adresse, du numéro de téléphone et de l'adresse e-mail, ainsi que de toutes les références du véhicule nécessaires à son transport selon l'article 4.2 des Conditions de transport AZ est obligatoire. Le billet en ligne est un document personnel et donc non cessible. La réservation peut être effectuée jusqu'à la clôture des réservations. En raison des particularités techniques propres à Internet, la disponibilité de tous les modules de réservation ne peut être garantie à tout moment sur [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de).

### **III Documents de transport ; billets**

Les documents de transport disponibles sur [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de) sont envoyés au client au format PDF à l'adresse e-mail indiquée. Les données de réservation sont codées pour cela dans un certificat de sécurité. Les documents peuvent être affichés directement à l'écran au moyen du programme Acrobat Reader et imprimés uniquement en auto-impression. Aucun autre document n'est envoyé par la poste.

Ces documents de transport sont constitués pour chaque trajet de deux billets en ligne – un exemplaire pour le client, un exemplaire pour l'enregistrement auprès de DB AutoZug GmbH – sur lesquels sont indiquées les références de la réservation.

Les exemplaires destinés à l'enregistrement auprès de DB AutoZug GmbH doivent être signés par le client avant le début du voyage. Les documents doivent être présentés à tout moment sur demande du personnel de DB AutoZug GmbH.

La durée de validité des documents de transport résulte des dates de réservation indiquées sur les documents. Les réservations ne sont valables que pour le train réservé

et à la date de voyage indiquée.

## **IV Obligation du voyageur**

Le client est tenu de fournir les informations exactes et correctes nécessaires à la réservation d'un voyage avec DB Autozug, à savoir les dimensions du véhicule, le type de véhicule et le nombre de passagers.

Lors du contrôle des billets achetés en ligne par le personnel de DB AutoZug GmbH, l'identité du client est vérifiée par présentation de la carte d'identité ou du passeport. Un abus équivaut à un transport sans titre de transport valide. Dans ce cas, le voyageur doit payer le prix de transport majoré conformément à l'article 12 du Règlement allemand relatif aux transports par chemins de fer (EVO) et il n'aura plus accès au service d'achat de billets en ligne. Une plainte est en outre déposée pour abus.

## **V Restrictions**

L'offre est valable uniquement en liaison avec des véhicules sans porte-vélos à l'arrière, sans remorque et sans équipements de sports transportés selon l'article 5.4 des présentes conditions de transport de DB Autozug (CT AZ).

## **VI Achat de billets ; tarifs**

Une réduction est accordée sur les billets achetés en ligne par rapport au prix normal indiqué dans le tarif.

### **VI.I Modalités de paiement**

Pour la réservation de billets en ligne, deux modalités de paiement sont proposées : le paiement par carte de crédit et le paiement par prélèvement bancaire.

Le paiement par carte de crédit est possible en indiquant dans les différents champs de saisie de la fenêtre de réservation sur [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de) le numéro de la carte de crédit, le code de sécurité figurant dans la case réservée à la signature de la carte de crédit et la date d'expiration. Seules les cartes de crédit indiquées dans la fenêtre de réservation peuvent être utilisées pour le paiement.

Pour régler par prélèvement bancaire, il est nécessaire de posséder un domicile en Allemagne et un compte bancaire en Allemagne. Toute révocation de l'autorisation de prélèvement doit être adressée au numéro de service de DB Autozug selon l'article X des présentes conditions.

## **VI.II Acompte et paiement du solde**

Le versement d'un acompte conformément à l'article 7.3 des présentes CT AZ n'est pas possible en cas d'achat des billets en ligne. La somme doit être réglée immédiatement et en intégralité.

## **VII Annulation et modification de la réservation par le voyageur**

En cas d'annulation, des frais d'annulation sont facturés. Ces frais sont déterminés comme suit :

- dans un délai de plus de 30 jours avant la date de départ prévue : 10 % du prix de transport,
- 29 à 15 jours avant le début du voyage : 25 %,
- 14 à 7 jours avant le début du voyage : 40 %,
- 6 à 4 jours avant le début du voyage : 50 %,
- aucune annulation n'est possible 3 jours ou moins avant le début du voyage.

Pour déterminer le montant des frais d'annulation, on se base sur la date de réception de l'avis d'annulation sur [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de) ou auprès du numéro de service DB Autozug au + 49 (0) 180 5 / 24 12 24 (0,14 €/min à partir d'un poste fixe allemand). En cas de deux trajets ou plus (par exemple aller et retour), le délai est calculé en prenant à chaque fois comme référence la date de début du voyage en question.

Les modifications de la date du voyage, du trajet ou de la catégorie de confort peuvent être effectuées sur [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de). La réservation de passagers supplémentaires, l'annulation de certains passagers ou les modifications du type de véhicule ne peuvent être effectuées que par téléphone auprès du numéro de service de DB Autozug au +49 (0) 180 5 / 24 12 24 (0,14 €/min à partir d'un poste fixe allemand).

Un seul changement de date ou de trajet est autorisé jusqu'à sept jours avant le départ du train, la nouvelle date du voyage ne pouvant être située plus de quatre semaines avant ou après la date de voyage prévue à l'origine. Un droit de dossier d'un montant de 15 euros est exigé pour la modification de la réservation. Toute autre modification ainsi que la non-présentation au départ ou la résiliation, sont considérées comme une annulation.

## **VIII Protection et sécurité des données**

Les données personnelles fournies lors de la commande sont recueillies, traitées et utilisées conformément aux dispositions de la Loi allemande sur la protection des données (BDSG).

## **IX Divers**

En raison de caractéristiques techniques propres à Internet, la disponibilité de tous les modules de réservation ne peut être garantie à tout moment sur [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de).

La nullité de certaines clauses n'affecte pas la validité des autres clauses.

## **X Questions ; contact**

Les questions relatives aux réservations de billets en ligne effectuées sur le site [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de) peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

### **DB Dialog Telefonservice GmbH**

Customer Care Center DB Autozug

Bleicherufer 21

19053 Schwerin – Allemagne

Tél. : +49 (0) 180 5 / 24 12 24

(0,14 €/minute à partir d'un poste fixe allemand)

## **Annexe : tarif spécial « Dernière Minute »**

### **I Domaine d'application**

Les présentes conditions s'appliquent à la vente de billets dans le cadre de l'offre « Dernière Minute » et complètent les Conditions de transport en vigueur pour l'utilisation du produit auto/train de DB Autozug (CT AZ) et les différentes offres dans leur version actuelle. Les Conditions de transport CT AZ et les Conditions de transport de voyageurs ne s'appliquent toutefois que dans la mesure où cela ne contredit pas les dispositions ci-dessous. Pour le trafic international, ces conditions sont valables en complément du « Tarif commun international pour le transport des voyageurs et des bagages (TCV) ; Annexe spéciale « Train autos accompagnées ».

### **II Tarifs**

Une réduction de 15 % est accordée sur le tarif normal. Les prix sont valables pour un trajet simple et peuvent être réservés au plus six jours à l'avance.

Aucune autre réduction n'est accordée.

### **III Echange et remboursement**

Tout échange d'une réservation DB Autozug déjà effectuée au tarif normal selon les horaires et les tarifs AZ contre une offre au tarif « Dernière Minute » est exclu.

Tout échange ou remboursement est exclu pour les offres au tarif « Dernière Minute ».

### **IV Questions ; contact**

Pour toutes les questions relatives aux réservations de billets au tarif « Dernière Minute », veuillez vous adresser à :

**DB Dialog Telefonservice GmbH**  
Customer Care Center DB Autozug  
Bleicherufer 21  
19053 Schwerin – Allemagne  
Tél. : +49 (0) 180 5 / 24 12 24  
(0,14 €/minute à partir d'un poste fixe allemand)

## **Annexe : tarif spécial “Bien-Être”**

### **I Domaine d'application**

Les présentes conditions s'appliquent à la vente de billets dans le cadre de l'offre «Bien-Être» et complètent les Conditions de transport en vigueur pour l'utilisation du produit auto/train de DB Autozug (CT AZ) et les différentes offres dans leur version actuelle. Pour le trafic international, ces conditions sont valables en complément du « Tarif commun international pour le transport des voyageurs et des bagages (TCV) ; Annexe spéciale « Train autos accompagnées ».

### **II Achat de billets ; tarifs**

Une réduction est accordée sur le tarif normal pour les relations et les dates figurant sur le site [www.tanke-schoen-tag.de](http://www.tanke-schoen-tag.de). Le taux de réduction peut varier selon les semaines et est indiqué sur [www.tanke-schoen-tag.de](http://www.tanke-schoen-tag.de). La réservation ne peut être effectuée que le samedi.

### **III Modification et remboursement**

Une réservation DB Autozug déjà effectuée au tarif normal ne peut être échangée contre une offre au tarif «Bien-Être».

Tout échange ou remboursement de billets au tarif «Bien-Être» est exclu.

### **IV Divers**

En raison des caractéristiques techniques propres à Internet, la disponibilité de tous les modules de réservation ne peut être garantie sur [www.tanke-schoen-tag.de](http://www.tanke-schoen-tag.de).

### **V Questions ; contact**

Pour toutes les questions relatives aux réservations de billets au tarif «Bien-Être», veuillez vous adresser à :

**DB Dialog Telefonservice GmbH**  
Customer Care Center DB Autozug  
Bleicherufer 21

19053 Schwerin – Allemagne  
Tél. : +49 (0) 180 5 / 24 12 24  
(0,14 €/minute à partir d'un poste fixe allemand)

## **Annexe : tarif spécial « A l'avance – transport du véhicule pour 9,90 euros seulement »**

### **I Domaine d'application**

Les présentes conditions s'appliquent à la vente de billets pour véhicule au tarif spécial «A l'avance» et complètent les Conditions de transport en vigueur pour l'utilisation du produit auto/train de DB Autozug (CT AZ), ainsi que les différentes offres dans leur version actuelle. Pour le trafic international, ces conditions sont valables en complément du « Tarif commun international pour le transport des voyageurs et des bagages (TCV) ; Annexe spéciale « Train autos accompagnées ».

### **II Achat de billets ; tarifs**

L'offre «Tarif A l'avance - transport du véhicule pour 9,90 euros seulement » est contingentée. Si le contingent mis à disposition par la DB AutoZug GmbH est épuisé, il n'est plus possible d'acheter un billet au tarif « A l'avance - transport du véhicule pour 9,90 euros ».

Cette offre porte sur le prix à payer, à savoir 9,90 euros pour le transport d'un véhicule. Les billets concernés par l'offre ne sont valables qu'aux dates reprises dans les horaires et les tarifs publiés par la DB AutoZug GmbH. Le prix du transport des voyageurs est calculé selon les tarifs publiés par la DB AutoZug GmbH.

Pour les voyages à partir du 1er avril 2008, le prix de transport du véhicule a été ramené de 9,90 euros à 9 euros en cas de réservation anticipée.

### **III Questions ; contact**

Pour toutes les questions relatives aux réservations de billets au tarif « A l'avance », veuillez vous adresser à :

**DB Dialog Telefonservice GmbH**  
Customer Care Center DB Autozug  
Bleicherufer 21  
19053 Schwerin – Allemagne  
Tél. : +49 (0) 180 5 / 24 12 24  
(0,14 €/minute à partir d'un poste fixe allemand)

## **Annexe : tarif spécial « Upgrade » (passage à une catégorie supérieure dans le train)**

### **I Domaine d'application**

Les présentes conditions s'appliquent à la vente de billets au tarif spécial « Upgrade » (passage à une catégorie supérieure) et complètent les Conditions de transport en vigueur pour l'utilisation du produit auto/train de DB Autozug (CT AZ), ainsi que les différentes offres dans leur version actuelle. Pour le trafic international, ces conditions sont valables en complément du « Tarif commun international pour le transport des voyageurs et des bagages (TCV) ; Annexe spéciale « Train autos accompagnées ».

### **II Achat de billets**

Selon les places disponibles, le voyageur peut, après le départ du train, acheter auprès du personnel d'accompagnement de DB AutoZug GmbH un billet correspondant à une catégorie de confort supérieure à celle qu'il a réservée pour le voyage en question.

### **III Tarifs**

Le passage à une catégorie de confort supérieure est soumis par DB AutoZug GmbH à un supplément qui doit être réglé auprès d'un agent d'accompagnement du train. Le montant du supplément est indiqué dans la liste de prix figurant dans l'annexe « Tarif Upgrade (passage à une catégorie supérieure dans le train) ».

### **IV Questions ; contact**

Pour toutes les questions relatives au tarif « Upgrade », veuillez vous adresser à :

**DB Dialog Telefonservice GmbH**  
Customer Care Center DB Autozug  
Bleicherufer 21  
19053 Schwerin – Allemagne  
Tél. : +49 (0) 180 5 / 24 12 24  
(0,14 €/minute à partir d'un poste fixe allemand)

## **Annexe: tarif spécial «Offre promotionnelle»**

### **I Domaine d'application**

Les présentes conditions s'appliquent à la vente de billets dans le cadre d'offres promotionnelles et complètent les Conditions de transport en vigueur pour l'utilisation du produit auto/train de DB Autozug (CT AZ), ainsi que les différentes offres dans leur version actuelle. Pour le trafic international, ces conditions sont valables en complément du «Tarif commun international pour le transport des voyageurs et des bagages (TCV); Annexe spéciale 'Train autos accompagnées'».

### **II Achat de billets ; tarifs**

Sur quelques relations choisies, une réduction est accordée à certaines dates sur les prix mentionnés dans le tarif. La réduction en question, ainsi que les relations et les dates concernées sont communiquées à chaque fois par des annonces dans les médias. L'offre peut être réservée sur Internet sur le site [www.dbautozug.de](http://www.dbautozug.de) et/ou auprès d'un numéro de téléphone indiqué ou bien dans les espaces DB Reisezentrum et dans les agences DB.

En cas de réservation sur Internet, il est nécessaire d'indiquer le code de la promotion publié dans les communiqués. La société DB AutoZug GmbH ne met à disposition qu'un contingent réduit. Une fois le contingent épuisé, les voyageurs n'ont plus droit à la remise.

### **III Échange et remboursement**

Une réservation DB Autozug déjà effectuée au tarif normal ne peut être échangée contre une réservation effectuée dans le cadre d'une offre promotionnelle.

Les billets achetés dans le cadre d'offres promotionnelles ne sont ni échangés ni remboursés.

### **IV Questions ; contact**

Pour toutes les questions relatives à cette offre promotionnelle, veuillez vous adresser à:

DB Dialog Telefonservice GmbH  
Customer Care Center DB Autozug  
Bleicherufer 21  
19053 Schwerin – Allemagne  
Tél. : 0180 5 / 24 12 24

## **Annexe : tarif spécial « Offres en coopération »**

### **I Domaine d'application**

Les présentes conditions s'appliquent à la vente de billets d'offres en coopération et complètent les Conditions de transport en vigueur pour l'utilisation du produit auto/train de DB Autozug (CT AZ), ainsi que les différentes offres dans leur version actuelle. En trafic international, ces conditions sont valables en complément du « Tarif commun international pour le transport des voyageurs et des bagages (TCV) ; Annexe spéciale « Train autos accompagnées ».

### **II Achat de billets ; tarifs**

Les clients d'entreprises appartenant aux branches suivantes ou les membres d'associations ou d'institutions relevant des domaines d'activité suivants peuvent acheter des billets à tarif réduit conformément à l'annexe : « Tarif spécial 'Offres en coopération' » si ces entreprises ou institutions ont conclu un accord particulier à cet égard avec DB AutoZug GmbH :

- Clubs automobiles
- Clubs de moto
- Associations de transport
- Marchands de jouets
- Marchands d'accessoires de moto
- Compagnies de ferry
- Organismes de location de résidences de vacances et d'hébergements, chaînes hôtelières
- Offices de tourisme, régions touristiques
- Assurances
- Chaînes de stations-service
- Constructeurs automobiles
- Chaînes de vente au détail
- Banques

### **III Durée de la promotion**

La durée de la promotion en question est communiquée, ainsi que son nom, dans le bulletin hebdomadaire « Tarif- und Verkehrsanzeiger » et dans les médias.

### **IV Billets**

Pendant la durée de la promotion, les voyageurs bénéficient d'une remise de 10 euros par trajet sur le prix du transport indiqué dans le tarif en vigueur, à condition de commander leurs billets par téléphone en appelant un numéro indiqué par les partenaires concernés.

## **V Prévention des abus**

Il est interdit de remettre les billets à des tiers moyennant rémunération.

## **VI Questions ; contact**

Pour toutes les questions relatives aux offres en coopération, veuillez vous adresser à :

**DB Dialog Telefonservice GmbH**  
Customer Care Center DB Autozug  
Bleicherufer 21  
19053 Schwerin – Allemagne  
Tél. : +49 (0) 180 5 / 24 12 24  
(0,14 €/minute à partir d'un poste fixe allemand)

## **Annexe : programme bahn.bonus**

Il est possible de participer au programme bahn.bonus de la Deutsche Bahn AG. Les conditions de participation peuvent être consultées dans les Conditions de transport de la Deutsche Bahn AG.